

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 29 octobre 2007

L'an deux mil sept, le vingt-neuf octobre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le 19 octobre 2007, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Membres présents : Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Claude MOUGIN, (Maires adjoints) Martine BERNARD, Dominique BERNARD, Jean-Pierre DUCHESNE, Paula FERREIRA, Roger MIGNOT, Andrée SIGWALD, Patricia ZEISS, (conseillers municipaux)

Membres représentés par pouvoir :

Alain MORICE, pouvoir donné à Yves GITTON
Micheline MAINGUET, pouvoir donné à Michelle TORTOSA

Membres absents :

Pascale HUGON, Eric MONTUCLARD, Jean-Paul PAZAT

Secrétaire de séance : Yves GITTON

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2007 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Reprise de concessions funéraires dans le cimetière communal

Rapporteur : Jean BENITEZ DE LUGO

Monsieur BENITEZ DE LUGO expose que dans le cadre de l'informatisation du cimetière, un travail de mise à jour a été effectué par les services. Il s'avère qu'un certain nombre de concessions n'a pas été renouvelé. Quand cela a été possible, un courrier a été adressé au propriétaire ou héritier et des plaques ont été posées sur les tombes dont les concessions étaient échues.

Cette démarche a engendré d'une part quelques renouvellements et d'autre part certaines familles ont manifesté le souhait d'abandonner leurs concessions. Il convient donc que le Conseil municipal prenne acte de ces décisions en réintégrant dans le domaine communal les concessions n° : 405, 241, 4, 36, 412, 426, 221, 436, 6, 5 et 422.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de réintégrer les concessions ci-dessus.

2. FINANCES

2.1. Budget supplémentaire de la commune

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur le Maire adjoint présente article par article pour chaque section les réajustements de dépenses et recettes 2007 en complément du budget primitif de la commune.

Le budget supplémentaire de la commune s'équilibre à la somme de :

section de fonctionnement	191 473,48 €
section d'investissement	4 907 492,48 €
soit un total de	5 098 965,96 €

Monsieur le Maire précise qu'en section de fonctionnement 35 000 € ont été inscrits au budget supplémentaire pour financer les intérêts intercalaires des nouveaux équipements. En section d'investissement 133 000 € de fonds propres compléteront le financement des aménagements extérieurs en cours.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget supplémentaire de la commune.

2.2. Demande de subvention auprès du Conseil général dans le cadre du programme Traserr 2008 (programme de subvention pour les voiries communales)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle le mode de versement de la subvention Traserr par le Conseil général. Il propose de demander au titre de l'année 2008, une subvention auprès du Département, les critères définis par le Conseil général étant réunis.

Les travaux projetés concernent la rue du Coudray du n° 33 au n° 84 et le montant de cette réalisation s'élève à approximativement 380 000 € dont 36 000 € financés par le Département. Cette opération d'envergure améliorera ainsi 420 m de voies. Les travaux devraient débuter fin 2008.

Enfin, il précise qu'après délibération des membres du Conseil municipal, il informera les riverains de la rue concernée du passage des géomètres en charge du relevé.

À l'unanimité le Conseil municipal approuve la demande de subvention

2.3. Demande de subvention auprès du SMDEGTVO dans le cadre de travaux d'intégration des réseaux dans l'environnement - programme 2008

Rapporteur : Monsieur le Maire

Parallèlement à la réfection de voirie financée en partie par le Conseil général, il convient de poursuivre l'enfouissement des réseaux de la rue du Coudray et cela en amont des travaux de réfection de la voirie.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du SMDEGTVO pour l'intégration des ouvrages EDF, des ouvrages d'éclairage public et des réseaux France telecom. Cette opération concerne 520 m de voie, elle débutera au droit de la poste.

Le montant de l'opération est estimé à 454 480 € dont 193 680 € à la charge de la commune.

Compte tenu de l'intérêt environnemental de cette opération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

2.4. Demande de subvention auprès du Conseil général pour la participation aux frais d'étude pour l'élaboration du PLU

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune s'est engagée dans la révision du POS (plan d'occupation des sols) valant élaboration du PLU (plan local d'urbanisme). Elle a désigné le cabinet DESSEIN URBAIN pour l'assister dans cette opération. Le montant des honoraires de ce bureau d'études s'élève à 35 600 €. Deux sources de financement sont possibles, la première émanant de l'Etat et dont la perception est automatique, la deuxième émanant du Conseil général et spécifique aux communes de moins de 3 000 habitants.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour l'octroi de cette subvention.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander auprès du Conseil général la subvention pour les frais d'étude du PLU.

2.5. Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte de la décision de la commission appel d'offres réunie ce jour pour la signature d'avenants avec 5 entreprises dans le cadre des marchés pour la construction de l'équipement polyvalent et l'extension de la bibliothèque.

Cela s'avère nécessaire lorsque le montant des travaux effectués dépasse de 5 % le montant du marché initial.

Il précise que ce dépassement ne concerne que cinq entreprises sur treize et que le montant total des suppléments de tous les lots sera d'environ 2,50 % pour 3,60 % budgété.

Le Conseil municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Maintien de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^{er} octobre 2007, la réforme du code de l'urbanisme a modifié substantiellement les pratiques actuelles.

Depuis cette date, l'édification des clôtures n'est soumise à aucune formalité sauf dans certains secteurs spécifiques. Toutefois, le Conseil municipal peut par délibération maintenir la déclaration. Il propose donc au Conseil municipal d'opter pour le maintien afin de contrôler l'harmonie et l'intégration des clôtures dans le contexte environnemental.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de soumettre à déclaration préalable l'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire communal.

3.2. Maintien du permis de démolir sur l'ensemble de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme pour l'édification des clôtures, le Conseil municipal peut par délibération maintenir le régime du permis de démolir. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de maintenir la nécessité d'obtenir un permis de démolir pour toute démolition.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir le régime du permis de démolir.

3.3. Décision modificative n°1 – ateliers locatifs 2007

Rapporteur : Monsieur Yves GITTON

Monsieur GITTON expose la nécessité de fournir et de poser des grilles anti intrusions sur certaines fenêtres des ateliers locatifs. Cette dépense n'a pas été prévue au budget primitif.

Il propose de procéder au virement de 10 000 € de la section fonctionnement à la section investissement sans modifier l'équilibre budgétaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.4. Périmètre de l'OPAH

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 3 ans, le Conseil municipal avait adopté un périmètre pour une nouvelle OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) ; aujourd'hui le dossier est pris en charge par la CCVOI sur un secteur bien défini qu'il a mis à jour.

Monsieur le Maire souhaite que les conseillers vérifient ce périmètre afin d'éviter toute omission.

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire lève la séance est levée à 22 h 10.